FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)

BRISE Longue Durée - Fraîcheur Lavande

Version *1.* Date d'impression 03.06.2009
Date de révision 26.05.2009 Numéro de la FDS 350000007138

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Fiche

Nom du produit	:	BRISE Longue Durée - Fraîcheur Lavande
Utilisation de la substance/préparation	:	Désodorisant ménager
Société	:	S.C. Johnson Benelux N.V./S.A. Noordkustlaan 16 B-1702 Groot-Bijgaarden BELGIUM
Téléphone	:	+3224675211
Adresse e-mail		infoBE@scj.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	Antigifcentrum - Centre Antipoisons: 070 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Classé non dangereux selon les critères de classement de la Directive sur les préparations dangereuses (Directive 99/45/CEE et adaptations ultérieures).

Yeux	:	Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Effet sur la peau	:	Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Inhalation	:	Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Ingestion	:	Peut provoquer des douleurs abdominales. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Effets potentiels sur l'environnement	:	Cette préparation n'est pas classée Dangereuse pour l'Environnement selon la Directive 1999/45/CE modifiée.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Cette préparation ne contient aucune substance présentant un risque pour la santé, au sens de la Directive 1999/45/CE modifiée, ni même de substance ayant une limite d'exposition reconnue.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	:	Pas de condition spéciale.
Contact avec la peau	:	Rincer abondamment à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact avec les yeux	:	Rincer abondamment à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion	:	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Méthodes de nettoyage	:	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

Conditions de stockage	:	Conserver hors de la portée des enfants.
Précautions pour le stockage en commun	:	Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Stabilité au stockage	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Protection des yeux	:	Pas d'exigence particulière
Mesures d'hygiène	:	Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	solide
Couleur	:	violet
Odeur	:	caractéristique

Données de sécurité

pH	:	Aucun(e)
Point d'éclair	:	Aucun(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	N'entretient pas la combustion.
Pression de vapeur	:	Aucun(e)
Densité	:	donnée non disponible

Hydrosolubilité	:	indéterminé
Solubilité dans d'autres solvants	:	indéterminé
Viscosité, dynamique	:	Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Aucun(e)
Matières à éviter	:	Aucun(e).
Produits de décomposition dangereux	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Evalué(e) > 2 g/kg Peut provoquer des douleurs abdominales.
Toxicité aiguë par inhalation	:	Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	:	DL50 Evalué(e) > 2 g/kg Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Irritation de la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Irritation des yeux	:	Peut irriter les yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire	:	Cette préparation n'est pas classée Dangereuse pour l'Environnement selon la Directive 1999/45/CE modifiée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales. Veuillez recycler l'emballage vide.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- *ADR:*

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime

- *IMDG:*

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

- *ICAO/IATA:*

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

: Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.
D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens des Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

État actuel de notification : Tous les composants sont inscrits dans les inventaires européens.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.